

SOCIOTEXTES

Revue de sociologie de l'Afrique littéraire

ISSN 2518-816X

NUMÉRO 14

Décembre 2024

Littérature et sciences humaines
Configurations, Convergences et Variations

Etudes réunies et coordonnées par

Yelly Kady Kigniman-Soro

OUATTARA

Maître-Assistante

Département de Lettres Modernes

Université Félix Houphouët-Boigny

Abidjan-Côte d'Ivoire

ORGANISATION

Directeur de publication : Madame **Virginie Konandri, Professeur titulaire**, Littérature comparée, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Directeur de la rédaction : Monsieur **David K. N'GORAN, Professeur Titulaire**, littérature comparée, diplômé de Science politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Secrétariat de la rédaction : Monsieur **Koné Klohinele, Professeur Titulaire**, Études africaines et anglophones, Université Félix Houphouët-Boigny, (Abidjan, Côte d'Ivoire).

COMITE SCIENTIFIQUE

- Prof. ADOM Marie-Clémence (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. AKINDES Francis (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)
- Prof. BERNARD Mouralis (Université de Cergy-Pontoise, France)
- Prof. BERNARD de Meyer (Université du Kwazulu natal, Afrique du sud)
- Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. *DIANDUE Bi-Kacou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI) †*
- Dr. AKASSE Clement (Howard University, Washington DC, USA)
- Prof. KONANDRI A. Virginie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. KOUAKOU Jean-Marie (Université, Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. MAGUEYE Kasse (Université Cheik Anta Diop, Dakar, Sénégal)
- Prof. MEKE Meite (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. Sissao Alain, (Université de Ouagadougou, Burkina Faso)
- Prof. SORO Musa David (Université Alassane Ouattara, Bouake, RCI)
- Prof. ISAAC Bazié, (Université du Québec à Montréal, Canada)
- Prof. Yéo Lacina (Université Félix Houphouët-Boigny, RCI)
- Prof. WESTHAL Bertrand (Université de Limoges, France)

MEMBRE DE LA RÉDACTION

1. Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Anglais)
2. Prof. FIEDO Ludovic (Université de Bouaké, Philosophie)
3. Prof. Lezou Aimée Danielle (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
4. Prof. N'GORAN K. David (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres modernes)
5. Prof. Soko Constant (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Sociologie)
6. Prof. SYLLA Abdoulaye (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
7. Prof. YEO Lacina (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Allemand)
8. Dr. Angoran Anasthasie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, portugais)
9. Dr Konaté Siendou (Université Félix Houphouët-Boigny, Ontario, Anglais)

10. Dr Koné Klohinwele (Université Félix Houphouët-Boigny, Anglais)
11. Dr Kouakou Séraphin (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
12. Dr Imorou Abdoulaye (Université du Kwazulu Natal, études françaises)
13. Dr Soumahoro Sindou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Anglais)
14. M. Gbazalé Raymond (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)

ARGUMENTAIRE

Ce numéro s'intéresse à un dialogue « en creux » entre littérature et sciences humaines. C'est dire que même quand les contributions rassemblées ici n'engagent pas explicitement une telle problématique, elles laissent en arrière-plan surgir, soit par le corpus, soit par les approches méthodologiques ou encore par l'épistémè convoquée (classiques, théories, thèmes, grilles de lecture, etc.) un vaste mouvement d'ensemble qui se décline tantôt en simple configuration, tantôt en convergence, ou encore en variations tendanciennes.

Dès lors, qu'il s'agisse d'esthétique, de mathématique littéraire, de pratiques orales et traditionnelles, ou de géographie humaine et physique, de gastronomie, de langue et didactique, de roman, de poésie, etc., les réflexions de ce numéro *marchent* en file serrée, implicitement ou explicitement. Elles nous aident ainsi à mieux éclairer les perspectives épistémologiques, ainsi que celles inter-pluri-disciplinaires de nos humanités d'obédience africaniste ou autre.

SOMMAIRE

L'ESTHÉTIQUE SUBVERSIVE DES RÉCITS MAGIQUES DU PACTE DIABOLIQUE

Adamou KANTAGBA, Université Nazi BONI/Burkina Faso

p. 6-16

CIRCULATION ROUTIERE ET VIOLENCE VERBALE A OUAGADOUGOU : UN PROBLEME DE RAMPPORT AUX NORMES AU BURKINA FASO

Bouraiman ZONGO, Université Joseph KI-ZERBO/Burkina Faso

p. 17-35

DROITS HUMAINS, ÉCOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DANS ET APRES... DE GUILLAUME MUSSO : UNE LECTURE DE L'ENGAGEMENT SOCIAL DANS LE ROMAN POSTMODERNE

Yaya TRAORÉ, Université Félix Houphouët-Boigny et Patricia AHIOUA épouse ATSE,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

p. 36-47

GOUT DU SEL : UN ESSAIE DES RECHERCHES PHILOLOGIQUES GASTRONOMIQUES ET FOLKLORIQUES

Vlada Jurievna Sarkisova, épouse KOUAME, ILA, Université de Félix Houphouët-Boigny,
Abidjan, Côte d'Ivoire

p. 48- 59

MATHEMATISATION DU NON-DIT DE LA DYNAMIQUE DE LA SEXUALITE DANS LE SIGNE DE LA SOURCE D'OKOUMBA-NKOGHE.

Claire Versuela IDOMBA MBOUKOUABO, Université Omar Bongo, Gabon. P. 60-71

ESPACES ET PERSONNAGE : POUR UNE APPROCHE DU SENS DANS POUR LE BONHEUR DES MIENS

Bi Trah Alphonse Cheriff KAKOU, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire p. 72-83

PRÉDICTION, VÉRIFICATION ET CORRECTION DES ERREURS DE PHONÉTIQUE DANS LA DIDACTIQUE DU FRANÇAIS CHEZ LES APPRENANTS SANPHONES

Adama DIO, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Burkina Faso

p. 84-96

LA PROBLEMATIQUE DE L'APPROVISIONEMENT DES CENTRES URBAINS DU GUEMON À PARTIR DE L'ESPACE RURAL DANS LE CADRE DES RELATIONS VILLE-CAMPAGNE (CÔTE D'IVOIRE)

Hermann Emmanuel Kiéder GUÉHI et Nasser SERHAN, Institut de géographie tropicale (IGT),
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan), Côte d'Ivoire.

P. 97- 109

REALITE SECURITAIRE DES ACTIVITES TOURISTIQUES DANS LA SOUS-PREFECTURE DE JACQUEVILLE

Badjo Julienne SOGBOU-ATIORY, Aimé Kouassi YAO et N'dri Germain APHING-KOUASSI,
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

p. 110-121

ANALYSE SOCIOSEMIOTIQUE DU DISCOURS TERRORISTE DANS LA LITTÉRATURE BURKINABE.

Moré NACOULMA, Centre universitaire de Banfora, Burkina Faso p. 122-132

L'ORALITE DANS LE CARNAVAL DE LA MORT DE FIDELE PAWINDBE ROUAMBA

Léonce Emma SANOU, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso p. 133-144

« ROMAN ET SPECTACLE » : LECTURE DE LA SCENARISATION DE L'INFORMATION MEDIATIQUE DANS LE ROMAN FRANCOPHONE.

Gervais-Xavier KOUADIO, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire.
P. 145-160

LE MOI ET L'AUTRE OU L'ALTERITE EN CONTEXTE D'EMIGRATION : POUR UNE LECTURE DE LE VENTRE DE L'ATLANTIQUE DE FATOU

Didier Brou ANOH, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire p. 161-176

DEAMBULATION ESCHATOLOGIQUE DANS LA SAISON DE L'OMBRE DE LEONORA MIANO

Kady yelly Kigniman-Soro OUATTARA, Université Felix Houphouët-Boigny p. 177-187

LA VOIX, UNE VOIE DE MANIPULATION DU FOCUS ATTENTIONNEL : LE CAS DU REGARD DE J. S. FEDIUNIN SUR LA MORT DE PRIGOJINE

N'guessan YAO, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire) p. 188-198

LES SCHEMES STYLISTIQUES DE LA REPRESENTATION CHEZ PROUST : UN APPEL A L'EXPRESSION DE LA DIVERSITE ET DE LA DEMOCRATIE

Mankani Yélé KONÉ Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire) p. 199-209

LE FIGURATIF : UNE TECHNIQUE DU GROTESQUE CHEZ AHMADOU KOUROUMA, FATOU DIOME ET PATRICE NGANANG

Coulibaly ADAMA, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire) p. 210- 219

PLANIFICATION FAMILIALE, DIALOGUE CONJUGAL AUTOUR DU VIH ET QUALITE DE VIE DES COUPLES SEROPOSITIFS A ABOBO SAGBE ABIDJAN / COTE D'IVOIRE

Badjo Marie-Claire Brou BAIKEH, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan/Côte d'Ivoire
P. 220-234

ENJEUX DE PATRIMONIALISATION DES TRACES ORALES IVOIRIENNES : CAS DU DOZONDOKILI, DU DIDIGA ET DU DJELENIN-NIN.

Sana SEKONGO, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire P. 235-248

AFRO-LATINISME ET IMAGINAIRE D'UN ENTRELACS IDENTITAIRE DANS LE CARREFOUR-MONDE LATINO-AMERICAIN

Claude P. KOUAME, Université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

P. 249-262

ENJEUX DE PATRIMONIALISATION DES TRACES ORALES IVOIRIENNES : CAS DU DOZONDOKILI, DU DIDIGA ET DU DJELENIN-NIN.

Sana SEKONGO

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

RESUME

Le présent article explore les enjeux de la patrimonialisation des traces orales en Côte d'Ivoire, en se concentrant sur trois expressions culturelles spécifiques qui sont: le Dozondokili, le Didiga et le Djèlénin-nin. Ces pratiques témoignent de l'histoire, des croyances et des savoirs ancestraux des communautés ivoiriennes, en général, et singulièrement la communauté des chasseurs « Dozo », la communauté Bété et la communauté Gouro. En effet, la patrimonialisation, processus par lequel ces traditions sont reconnues et préservées, soulève des questions cruciales, voire vitales sur la transmission intergénérationnelle, l'identité culturelle et l'impact de la modernité. Cette contribution souligne l'importance de l'oralité comme vecteur de mémoire collective et de résistance culturelle. Enfin, elle plaide pour une valorisation inclusive qui engage les communautés susmentionnées dans la protection et la promotion de leur patrimoine immatériel.

Mots-clés : Patrimonialisation, Enjeux, Dozondokili, Didiga, Djèlénin-nin.

ABSTRACT

The present article explores the challenges of the heritage preservation of oral traces in Côte d'Ivoire, focusing on three specific cultural expressions: Dozondokili, Didiga, and Djèlénin-nin. These practices reflect the history, beliefs, and ancestral knowledge of Ivorian communities in general, and specifically the "Dozo" hunter community, the Bété community, and the Gouro community. Indeed, the process of heritage preservation raises crucial, even vital questions about intergenerational transmission, cultural identity, and the impact of modernity. The challenges include safeguarding these forms of expression against cultural homogenization and globalization. This contribution underscores the importance of orality as a vector of collective memory and cultural resistance. Finally, it advocates for inclusive recognition that engages the aforementioned communities in the protection and promotion of their intangible heritage.

Keywords: Heritage preservation, Challenges, Dozondokili, Didiga, Djèlénin-nin.

INTRODUCTION

Ce qui fait la particularité du continent africain, c'est bien sa longue histoire avec la tradition orale. Ainsi, A. Hampaté Bâ (1975, p.39) pouvait dire que « le grand problème, pour l'Afrique moderne, c'est tout d'abord de reconnaître elle-même sa culture traditionnelle afin de s'employer à l'inventorier pour pouvoir la définir dans sa nature et sa valeur essentielle ». A ce titre, les différents genres de la littérature orale africaine constituent un ensemble de valeurs spécifiques qui permettent de définir des traits propres aux Africains en traduisant aussi leurs cultures. Face aux défis du rendez-vous du donner et du recevoir, la politique de la patrimonialisation des traces orales devient un véritable challenge auquel l'Afrique devra faire face.

Ainsi, le choix de traiter le thème « enjeux de patrimonialisation des traces orales ivoiriennes : cas du Dozondokili, du Didiga et du Djèlénin-nin » s'inscrit dans un contexte où la valorisation

du patrimoine immatériel est essentielle face aux défis de la mondialisation et de l'uniformisation culturelle. De façon générale, le patrimoine est doté d'une double nature, économique et culturel.

En réalité, les traces orales sont des témoignages vivants de l'histoire et de la culture des communautés ivoiriennes, qui sont souvent menacées par l'évolution rapide des sociétés contemporaines. En mettant l'accent sur ces trois expressions culturelles spécifiques, ce travail vise à mettre en exergue leurs richesses et leurs significations, tout en interrogeant les mécanismes de préservation et de transmission de ces traditions. La question centrale qui nourrit cette réflexion est la suivante : Comment les pratiques orales telles que le Dozondokili, le Didiga et le Djèlénin-nin peuvent-elles être patrimonialisées de manière à assurer leur transmission intergénérationnelle et à préserver l'identité culturelle des communautés ivoiriennes face aux défis contemporains ? L'approche adoptée pour la réponse à cette interrogation sera multidisciplinaire, intégrant des méthodes de recherche qualitative et quantitative et la sociocritique, dans la perspective de K. Barthelemy (1984, p.50). Le premier axe permettra de présenter la poésie orale comme moteur du développement durable. Ensuite, il s'agira de montrer l'oralité comme facteur du développement socio-culturel. Et enfin, nous parlerons de l'économie culturelle comme catalyseur du développement local.

1. POESIE ORALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ensemble de programmes globaux développés par l'Organisation des Nations Unies, les Objectifs du Développement Durable (ODD) défendent l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures. De façon concrète et pragmatique, le développement durable est une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme. Cela implique de prendre en compte à la fois les impératifs présents mais aussi ceux du futur, comme la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique.

Les changements climatiques découlent des activités humaines et menacent la planète. Avec l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, les changements climatiques se produisent à un rythme beaucoup plus rapide que prévu. Leurs effets peuvent être dévastateurs et comprennent des phénomènes météorologiques extrêmes et changeants ainsi que l'élévation du niveau des mers. S'ils ne sont pas maîtrisés, les changements climatiques réduiront à néant une grande partie des progrès réalisés ces dernières années en matière de développement. La lutte contre les changements climatiques passe par la protection des forêts¹, c'est-à-dire la lutte contre la déforestation. La sauvegarde des êtres qui y vivent, en l'occurrence les arbres et les animaux, est donc intrinsèquement liée aux règles et pratiques régissant le comportement du groupe social qui s'en sert.

En effet, la déforestation est un facteur important de réchauffement climatique du fait de la disparition de ces immenses puits à carbone. Leur dégradation touche en premier lieu les populations rurales dont l'existence y est intrinsèquement liée. C'est souvent le cas en Afrique où les traditions, liées à la forêt comme lieu privilégié de l'initiation et de l'enseignement des pratiques orales telles que celles étudiées dans notre travail, permettent de préserver l'équilibre de l'écosystème. En outre, le droit coutumier africain peut être un garant de la sauvegarde des forêts. Selon les spécialistes, l'approche du « droit coutumier » implique la coutume comme l'illustre la définition proposée par Garrisson (2024):

¹ Les forêts sont définies comme des écosystèmes dont la couverture végétale dominante est constituée par des arbres. S'il est vrai qu'évoquer la forêt renvoie aussitôt aux arbres, dans le cadre de notre réflexion, nous l'étendrons à la faune sauvage qui y vit également

La coutume est l'ensemble des habitudes et usages nés de comportements antérieurs répétés qui guident et façonnent les comportements ultérieurs. (...) La coutume exprime un Droit spontanément et naturellement issu de la base, un Droit pragmatique, populaire, fait de pratiques tenues pour règles. La coutume n'est que la résultante des mœurs d'une société.

Le droit coutumier est donc connu pour être ce droit non écrit, né de pratiques ancestrales qui, à force de répétition, ont acquis force de loi. Il fait référence au droit existant en Afrique avant le début de la colonisation.

A l'instar de la plupart des pays africains, la Côte d'Ivoire a des coutumes qui assurent implicitement la sauvegarde des forêts. Elle établit un certain nombre de lois dont la violation soumet le contrevenant à des sanctions pénales. Émergeant des coutumes et traditions africaines, ces prescriptions dépendent parfois du mode de vie de la communauté qui les secrète, par exemple, les « forêts sacrées ».

En Côte d'Ivoire, des sociétés traditionnelles possèdent des forêts dites « sacrées » où se déroulent souvent des activités culturelles d'initiations ou de sacrifices aux divinités. Forêt sacrée, bois fétiche, forêt des « Poros », des « Dozos », du « Djèlénin-nin », sanctuaire boisé, site sacré naturel, forêt relique communautaire, autant d'expressions utilisées couramment, en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays africains, pour désigner des lieux saillants du paysage, autour d'une source, au sommet d'une colline, à proximité immédiate des villages. De moins d'un hectare à plusieurs dizaines, les superficies des « forêts sacrées » sont variables mais restent souvent modestes. L'expression « forêt sacrée » n'est pas la plus appropriée non plus mais reste la plus usitée. Une approche définitionnelle est proposée par D. Juhé-Beaulaton:

Ce sont des lieux de communication privilégiés avec les entités surnaturelles ou les ancêtres et héros divinisés. De l'arbre isolé à la formation forestière plus ou moins étendue, ces lieux de cultes font l'objet de prescriptions rituelles dont le non-respect risque de provoquer des calamités (épidémies, sécheresses/pluies trop abondantes) mettant en péril l'avenir des hommes.

Il existe plusieurs types de « forêts sacrées » divinisées et tenant lieu d'espaces de représentations scéniques traditionnelles comme étudiées, des cultes et des rites, selon les régions de la Côte d'Ivoire. Par exemple, dans le nord ivoirien où se pratique le rite du « Poro » aussi bien par les populations autochtones que par les chasseurs « dozos », des espaces forestiers sont traditionnellement réservés pour les cérémonies. Chez le peuple gouro où se pratique le « Djèlénin-nin », les initiés, à un moment donné, sont également obligés de se retirer dans la « forêt sacrée ».

Ainsi dans cette forêt, certains arbres acquièrent leur sacralité en relation avec un événement historique et sont, dans ces cas, souvent en lien avec un culte rendu aux ancêtres. De ce fait, l'arbre peut servir à matérialiser un lieu commémoratif d'un événement et peut donc être planté dans ce but. De même, au nord ivoirien, certains arbres, du fait de leur caractère nutritionnel, diététique et thérapeutique comme les arbres de « Néré », du « Karité », du « Baobab » et du « Fromager », constituent des totems, avec une interdiction formelle de les abattre. Enfin, dans les cultures traditionnelles, certains arbres servent souvent aux bornages ou à la délimitation des propriétés des cultivateurs. R. Pazzi (1979, p.41), considère les plantes de la forêt comme étant des « enfants du ciel (...) qui interviennent dans les rituels à plusieurs niveaux : plantes liturgiques, plantes indicatrices de lieux de culte ou plantes abritant des divinités ».

Dans le « Didiga », il y a plusieurs espèces d'arbres dont la tradition interdit la coupe. Il y a par exemple le « cihokô », l'arbre du Koossou, très toxique, qu'on interdit de jeter dans les cours d'eau ou d'en utiliser pour fabriquer des pirogues. Le bois « iroko (djédjé) » est

également une espèce végétale protégée par les chasseurs « didiga ». Cet arbre fonctionne comme le médiateur entre l'humain et le divin, c'est-à-dire entre le surnaturel qui est l'essence du « didiga » et ses pratiquants. Tout comme les bêtes interdisent la cueillette et la consommation des champignons qui poussent sur cet arbre.

Dans le droit traditionnel ivoirien également, il existe de multiples interdictions qui conduisent tacitement à une utilisation rationnelle du couvert végétal. Il s'agit le plus souvent de l'interdiction de coupe et de feux de brousse. Au nord, lieu de prédilection des chasseurs « Dozos », les feux de brousses sont interdits surtout en période d'harmattan. En outre, les feux de brousse participent à l'activité de chasse des « Dozos », c'est pourquoi, ils peuvent être autorisés sous certaines conditions en rapport aux cultures précisément après les dernières récoltes.

En règle générale, plusieurs interdictions liées à la forêt existent. Celles-ci prohibent la consommation de certains animaux parfois vénérés. Chez les « Dozos », il peut s'agir d'animaux qui seraient venus en aide à un chasseur en danger. Si ce chasseur devient l'ancêtre de la communauté, il interdira la consommation de la viande de cet animal et sa chasse. De même, dans le « didiga », le chasseur, qui en est le héros ou le symbole, par excellence, et faisant figure de « découvreur », s'interdit la consommation d'un certain nombre d'animaux.

Le chasseur « didiga » s'interdit de chasser un certain nombre d'animaux pour la pérennisation de la biodiversité. A titre d'exemple, l'éléphant est une espèce protégée en pays « didiga ». En traversant les forêts, l'éléphant crée un labyrinthe de corridors verts en broutant et en piétinant les arbustes sur son passage. Le rôle de l'éléphant dans la culture « didiga » est donc central pour des raisons liées à sa protection de l'écosystème. Les éléphants, que ce soit en région « Didiga » ou ailleurs, se déplacent sur de grandes distances à la recherche de nourriture et de l'eau.

Ils sont également connus pour creuser des trous dans les rivières et les ruisseaux pour créer des points d'eau. Ces derniers sont utiles aux autres animaux de la région du « didiga », tels que les antilopes et les buffles, qui utilisent ces sources pour se désaltérer. La création de points d'eau aide à maintenir la biodiversité en permettant à de nombreuses espèces de survivre dans des zones arides. Par ailleurs, en pays « didiga », d'autres espèces animales comme les tortues et certains serpents non offensifs tels que le python et la vipère sont épargnés par les chasseurs au cours des grandes battues afin de préserver leurs espèces.

Au terme de cette section, retenons que les traditions africaines en général et plus particulièrement les pratiques orales jouent un rôle très important pour le développement durable des sociétés qui les sauvegardent. Elles servent également à former et à éduquer les populations au respect de l'environnement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, Kourouma, Zadi et Toh Bi s'en sont inspirés pour sensibiliser au développement, au sens large du terme.

2. L'ECONOMIE CULTURELLE COMME CATALYSEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL

L'intérêt économique du patrimoine culturel immatériel tel que représenté par les chasseurs « Dozos », le « Didiga » et le « Djèlénin-nin » s'observe surtout par les enjeux touristiques qu'offrent ces pratiques poétiques orales, en termes de développement local des régions du nord, du centre et du centre ouest de la Côte d'Ivoire. La gestion de ce patrimoine implique la création d'activités économiques qui constituent des entrées de devises nécessaires pour l'investissement et le développement de ces zones. Cette dimension économique du patrimoine culturel immatériel est rappelée par C.C.M. Kongo (2021) :

À l'heure où le tourisme est un phénomène mondial massif, concernant plus d'un milliard de personnes par an et générant annuellement près de 1.500 milliards de dollars de recettes, la notion de patrimoine, promue par l'Unesco, acquiert une importance centrale, modernisation de l'économie et de la vie sociale.

A l'instar de Kongo, A. S. D. Yao (2014, p.146) met également en évidence la dimension économique de la valorisation du patrimoine pour la Côte d'Ivoire :

La grande diversité du patrimoine dont bénéficie la Côte d'Ivoire n'est pas toujours bien maîtrisée. Or une exploitation conséquente de toute cette richesse avérée pourrait constituer une porte d'ouverture pour la résolution du lancinant problème d'emploi des jeunes et un véritable facteur de développement des régions et localités de la Côte d'Ivoire. Mais tout cela n'est possible que par la mise en œuvre d'une politique claire avec des perspectives innovantes et efficaces de gestion de ce patrimoine.

Par ailleurs, l'ancien ministre de la culture de la Côte d'Ivoire, a lui-même reconnu que les éléments du patrimoine culturel immatériel ont un impact important sur la vie sociale et économique de certaines localités : « Nous avons un savoir-faire important qui se perd. Ce sont des milliers de milliards de FCFA qui échappent à l'Afrique avec la perte de ces éléments culturels », M. K. Bandaman (2022), a-t-il regretté. En effet, le patrimoine ivoirien, surtout son inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco a une valeur économique inestimable. Il contribue à la création d'emplois, notamment avec le développement de l'artisanat, la perception des droits d'entrée sur les sites, les visites guidées, la vente de produits dérivés, etc.

Toutefois, il ne suffit pas qu'un patrimoine culturel immatériel comme celui de la Côte d'Ivoire soit reconnu sur le plan international pour avoir automatiquement une valeur économique. De fait, la rentabilité du patrimoine culturel procède de son potentiel en matière d'usages, de communication, d'appropriation par des résidents et des touristes. Cette rentabilité renvoie également à la capacité d'attirer du tourisme ou à l'installation d'entreprises de services dont les employés et cadres sont sensibles à la qualité de l'environnement architectural esthétique ou historique. Elle procède surtout de la valeur symbolique associée au patrimoine, celle qui en fait un condensé d'histoire, de références communes.

Après ces aperçus plus ou moins généraux sur l'économie culturelle et le développement local, nous allons analyser leurs liens ou la contribution de l'économie culturelle dans le développement des régions du nord et centre-ouest où se pratiquent respectivement les genres oraux, à savoir le « Donzodonkili »², le « Didiga »³ et « Djèlèlin-nin »⁴.

Les régions du Nord de la Côte d'Ivoire constituent des régions à haute valeur touristique. La sensibilité du visiteur y est sans cesse sollicitée par la beauté et la variété des paysages naturels, comme par l'originalité des activités humaines. Ces régions possèdent des richesses culturelles inestimables : les rites et pratiques traditionnels, les beaux paysages, le calme, les montagnes. En plus de leurs richesses naturelles, les régions du nord disposent d'excellentes potentialités culturelles qui s'expriment par la poterie, la bijouterie, le tissage, la sculpture, la vannerie, la peinture. La production artisanale, notamment dans les localités comme Fakaha, Waraniéré etc, est très variée et appréciée. Mais, pour les besoins de notre

²Régions du Nord : Bagoué, Tchôlogo, Denguelé, Hambol, Worodougou

³Région de la Nawa.

⁴Région de la Marahoué

étude, c'est surtout le « donzodonkili » qui pourrait faire l'objet d'une véritable économie culturelle. Cette oralité des maîtres chasseurs peut générer des devises pour les acteurs traditionnels de ce secteur que sont les chasseurs « Dozos ». En effet, autour du « Donzodonkili », se développent plusieurs activités génératrices de revenus : les activités de danse (instruments de musique et accessoires traditionnelles), de vente d'amulettes, de tenues, de fusils (accessoires de fusils), de médicaments traditionnels, de viande de brousse, et le charlatanisme. Plusieurs familles du nord vivent de cette économie culturelle diversifiée et développée autour du « Donzodonkili » depuis des années, et ce, de génération en génération.

Dans les régions de la Nawa et de la Marahoué où se pratiquent les poésies médiatisées du « Didiga » et du « Djèlénin-nin », on y trouve des forêts et des paysages naturels ainsi que des activités humaines organisées autour de la tradition. Ces régions possèdent des richesses culturelles inestimables : les rites et pratiques traditionnels, les montagnes, les fleuves (Bandama), les lacs et barrages de Kossou et de Soubré, le parc et la réserve naturelle de la Marahoué. Hormis leurs ressources naturelles, les régions de la Nawa et de la Marahoué possèdent également un vaste patrimoine culturel matériel et immatériel dont la bijouterie, le tissage, la sculpture, la vannerie, la peinture. La production artisanale notamment dans certaines localités est très variée et appréciée.

Dans le cadre de cette étude, il s'agit surtout de montrer comment les activités économiques développées autour de ces genres oraux participent au développement local. D'abord, liées au « Didiga », il y a des activités comme la pratique de la musique traditionnelle (chansonniers bétés) qui font intervenir des accessoires comme l'arc musical appelé « Dodo ». Le principal instrument de musique utilisé dans la scénique du « Didiga » peut être fabriqué et vendu aux touristes. La chasse (vente de viande de brousse), la pêche rurale (vente de poissons), la vente des médicaments traditionnels, autant de produits qui peuvent rapporter de l'argent aux initiés ou aux populations de la région de la Nawa. Ensuite, se rapportant au « Djèlénin-nin », les activités principales génératrices de revenus pourraient porter sur la ritualité dramatique des « pleureuses » et des activités commerciales annexes (accessoires de danse). Notre enquête a montré que certaines « pleureuses » sont de véritables opératrices culturelles. Elles vivent bien de leurs prestations du « Djèlénin-nin » au cours des veillées de funérailles pour lesquelles elles sont « louées » à des centaines de francs cfa.

Hormis la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire et les Chambres Régionales des Métiers, le développement local de l'économie culturelle, dans les régions où se pratiquent le « Donzodonkili », le « Didiga » et du « Djèlénin-nin », peut également s'appuyer sur un autre dispositif étatique mis en place par le Ministère du Tourisme, intitulé « Sublime Côte d'Ivoire⁵ ». Malgré tous ces dispositifs mis en place, l'économie culturelle locale reste encore informelle et ne peut pas, à l'heure actuelle, impulser véritablement le développement local ou régional. Cette économie se développe au rythme lent des régions qui, elles-mêmes, ne sont pas souvent attractives ou n'attirent pas suffisamment d'investisseurs.

La question de la valorisation du patrimoine culturel immatériel et matériel, notamment des genres poétiques oraux étudiés est un enjeu crucial pour l'avenir de la Côte d'Ivoire. Le potentiel culturel desdits rites est immense mais insuffisamment valorisé auprès des populations locales voire à l'étranger. Il est nécessaire de développer les pratiques orales du « Donzodonkili », du « Didiga » et du « Djèlénin-nin » avec le concours des entrepreneurs et investisseurs culturels provenant des régions concernées ou non.

⁵ La Côte d'Ivoire a lancé en mai 2019, « Sublime Côte d'Ivoire », un ambitieux programme d'un coût de 3.200 milliards de francs Cfa (4,8 milliards d'euros), visant à développer le tourisme étranger. Avec la mise en place de ce programme, selon le ministre ivoirien du Tourisme M. Siandou Fofana, l'objectif est « d'ici 2025 de faire de la Côte d'Ivoire, la 5eme destination africaine touristique et de peser 12% du PIB du pays ».

3. L'ORALITE COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL

La valorisation du patrimoine culturel ivoirien à travers la promotion des poésies orales que sont le « donzodonkili », le « didiga » et le « djèlénin-nin » a un enjeu crucial de développement communautaire. Ces genres oraux reflètent les valeurs du passé que les communautés qui les pratiquent tiennent en héritage afin de consolider leurs liens sociaux et protéger les sociétés qui les ont vus naître. Ces valeurs culturelles imprègnent tout leur univers social. Elles leur donnent les moyens de faire face aux besoins nouveaux. En outre, elles les aident aussi à mieux comprendre le sens de la vie, et à faire une remise en cause d'elles-mêmes dans l'organisation de leur quotidien ainsi que dans leurs relations avec leur société et le cosmos.

Ainsi, les genres poétiques convoqués dans cette étude se capitalisent en termes patrimoniaux comme étant un ensemble de composantes sociales et culturelles qui caractérisent les moments de joie et de malheur, de partage et d'évènements importants ou de célébration du passé. Le « donzodonkili », le « didiga » et le « djèlénin-nin » constituent, à ce titre, une boucle de liaison qui rapproche les individus à leurs origines et à leurs milieux. Ils sont des facteurs de socialisation, d'ouverture d'esprit et de mitigation des différends. Ce patrimoine culturel immatériel de la littérature ivoirienne mis en évidence par la poésie orale assure la transmission de valeurs sociales, culturelles et communautaires d'une génération à l'autre.

La meilleure façon de protéger le patrimoine de la littérature orale ivoirienne, c'est de le faire connaître et de faire en sorte que tout le monde puisse y accéder, le toucher pour en tirer des leçons de socialisation ou de cohésion. Pour y arriver, il y a lieu d'organiser ce patrimoine, de l'ouvrir au public, surtout aux écoliers, aux élèves des lycées et collèges, par l'organisation de journées dites « Journées du patrimoine ».

En Côte d'Ivoire, il n'existe pas encore de Journée nationale dédiée au patrimoine culturel comme en France ou en Europe. Par contre, l'Etat ivoirien a initié les « Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République », en abrégé Jpoir, qui constituent un symbole fort de la relation indéfectible entre les Institutions de la République et les concitoyens. Ces Journées reflètent la volonté des autorités ivoiriennes de rendre les Institutions plus accessibles, plus compréhensibles, et à l'écoute des Ivoiriens et de leurs préoccupations quotidiennes. Dans son allocution inaugurale de l'édition 2024, M. T. M ; Koné (2024), Vice-Président Côte d'Ivoire affirme :

Comme vous le savez, le développement socio-économique s'appuie sur les piliers fondamentaux que sont : la paix, la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la justice, le dialogue, ainsi que la saine appréciation de nos valeurs et de nos choix économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

Les valeurs entre autres, de « paix », de « cohésion sociale », et de « dialogue » affirmées par le Vice-Président de la Côte d'Ivoire dans son discours de l'édition Jpoir de 2024 étaient déjà le thème central choisi pour les « Journées portes ouvertes des Institutions de la République (Jpoir) de 2022.

« Cohésion sociale et unité nationale : contribution des Institutions de la République », tel était thématisée la cérémonie de célébration des institutions républicaines qui se sont déroulées le mardi 22 novembre 2022 sous l'égide du ministre d'État auprès du Président de la République chargé des Relations avec les Institutions de la République, M. Gilbert Kafana Koné. Dans son allocution de clôture, M. Kafana a rappelé la nécessité de promouvoir la paix et la cohésion sociale au travers du patrimoine institutionnel :

Ces journées nous ont permis de partager la vision commune sur l'union sacrée autour de la paix et de la cohésion sociale. J'invite les préfets et tous les acteurs locaux à démultiplier, sans se lasser, ces remarquables exemples de promotion de la paix, de la cohésion sociale dans toutes les contrées du pays. (G. Kafana),

La première édition des « Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République » s'est tenue du 22 au 24 juillet 2019 sur le thème : « La connaissance des Institutions de la République : Une nécessité pour le citoyen ». Les éditions de 2022 et 2024 ont mis l'accent sur les valeurs de paix, de dialogue et de cohésion sociale. Par ailleurs, il existe déjà une journée dite « Journée nationale de la paix en Côte d'Ivoire » qui était à sa 28^e édition en 2024. Cette Journée nationale a connu différentes déclinaisons en fonction des régimes, mais elle reste annuellement célébrée le 15 novembre.

S'agissant particulièrement des rites et des traditions orales à faire promouvoir par la « Journée Nationale de la Paix, du Patrimoine institutionnel et Culturel, il s'agira surtout d'enseigner le référentiel de valeurs communautaires, sociales et culturelles liées aux pratiques et traditions orales mises à mal par la modernité dont la jeunesse ivoirienne subit les effets nocifs. Parmi ces éléments de la tradition orale, il y a les « alliances à plaisanteries » ou « alliances interculturelles » à promouvoir comme une partie intégrante du patrimoine culturel immatériel.

Les genres poétiques oraux le « Donzodonkili », le « Didiga » et le « Djèlénin-nin », objets de la présente recherche, représentent de véritables leviers catalyseurs des alliances intercommunautaires. En effet, ces trois pratiques traditionnelles véhiculent des enseignements qui fondent l'équilibre des sociétés qui les pratiquent et dont il importe d'en assurer la saine transmission en exploitant le fond culturel des alliances. Les différentes formes d'alliances sont un credo nécessaire au maintien et à l'amélioration de bonnes relations entre différents groupes. C'est pourquoi on en trouve des traces dans le « Donzodonkili » ou le « Donsomana » pratiqué par Ahmadou Kourouma dans la plupart de ses romans. Dans *Monnè, outrages et défis*, il rapporte le dialogue entre deux frères alliés :

Je suis ton frère de plaisanterie, donc je te connais. Comme tous les Keïta tu es un fanfaron irréaliste. Je n'ai pas traduit un traître mot de tes rodomontades. - Fils d'esclave ! Perfide ! s'écria Djigui. (Entre frères de plaisanterie, il est coutumier de se traiter réciproquement d'esclave). Si tu n'étais pas un Soumaré... - Un Soumaré authentique n'a cure des menaces d'un Keïta. Arrête de gesticuler ; le blanc pourrait avoir des soupçons. Il croit que tu es heureux de l'arrivée des blancs... » (A. Kourouma ; 2010, p.36).

Dans ce roman, en effet, la ville de Soba n'a dû son salut que grâce à Soumaré, l'interprète du colon :

(...) Tu as deux fois la chance. Ta première chance est qu'aucun des officiers blancs ne comprend le malinké. La seconde est que je me nomme Moussa Soumaré : je suis du clan des Soumaré, les frères à plaisanteries des Keïta et en raison du pacte qui lie nos deux clans depuis les temps immémoriaux, je ne peux te faire du mal. Il ne peut exister que plaisanterie entre Keïta et Soumaré en toute circonstance. (A ; Kourouma, 2010, p.36).

L'alliance entre Keïta et Soumaré a ainsi sauvé Soba des foudres du colonisateur.

Par ailleurs, au niveau du « donzodonkili », et au-delà de la transformation des chasseurs traditionnels « dozos » en agents de sécurité dans certaines communautés et des pouvoirs occultes qu'ils sont censés posséder, ceux-ci sont les garants traditionnels et moraux des « alliances à parenté » qui régissent les rapports entre les générations alternées pour régler les conflits, atténuer les tensions. Cette tradition ancestrale de prévention et de résolution des

conflits en pays « Dozo » est appelée en Malinké « sanagouya » ou « senenkounia » qui se traduit littéralement « mettre les têtes ensemble ». Cet art tire son origine de l'épopée Mandingue, précisément du grand maître-chasseur « dozo » et grand souverain Soundjata Kéita. En effet, après avoir combattu son redoutable ennemi, Soumagourou Kanté, Soundjata Kéita jugea bon de mettre en place la tradition du « Sanagouya » afin de rapprocher les parties antagonistes et faire oublier les moments douloureux d'adversité, marqués par les guerres fratricides. Après le rassemblement de la *Charte de Kouroukan Fouga*, le phénomène du « Sanagouya » autrement dit des « alliances à parenté », se répand très rapidement sur l'ensemble du continent à cause de son efficacité dans la prévention et la résolution des conflits. Le « Sanagouya » favorise ainsi le vivre ensemble et consolide la paix dans la société. On peut donc dire que le « Donzodonkili » avec le « Sanagouya » comme outil de prévention et de gestion des conflits, participe au développement culturel et social. C'est d'ailleurs l'une des raisons de la pratique du « Donzodonkili » par Ahmadou Kourouma.

Quant au « Didiga », il est communément dit que le « Bété » est la seule communauté ivoirienne à n'avoir pas d'allié. Nos recherches ont permis de découvrir le témoignage d'un bété, Bill Kabeyou, qui raconte l'alliance entre son peuple et l'un des petits groupes ethniques de la Côte d'Ivoire, les « Oubi » :

Nos ancêtres n'ayant pas expliqué l'histoire d'Oubi et le Bété, aujourd'hui les 3/4 de mes parents bété ignorent encore cette alliance inter-ethnique qui est historique. Le peuple Oubi est bien imprégné de cette alliance qu'il respecte à la lettre. [...]. Les Oubi étant en minorité ont été chassés par les bétés de cette zone. Ils ont fui les combats pour descendre vers Taï. Dans leur fuite, les Oubi ont été menacés par les Ebrié qui étaient eux aussi dans la zone. C'est ainsi les Oubi dans leur refuge à la frontière ivoiro-libérienne ont appelé leurs frères Bété à leur secours pour les aider à chasser les Ebriés qui les malmenaient. Les Bété ayant appris la nouvelle n'ont pas hésité à leur apporter leur aide dans le but de faire une leçon au peuple Oubi qu'il faut être solidaires quelles que soient les tentations. C'est ainsi que les Bété, après avoir chassé les Oubi, sont allés à leur secours. Les Bété ont pu capturer le chef guerrier Ebrié. Ils le décapitèrent et sa tête fut ramenée aux Oubi pour être convaincu que le danger s'est déporté aux portes d'Abidjan, là où Ebriés habitent aujourd'hui. La tête du guerrier Ebrié fut enterrée à côté d'une rivière dans la région appelée Zro (Taï). C'est là que le pacte a été signé. Les Oubi ont demandé à rester dans la zone de Taï où la forêt était vierge et très riche. L'histoire raconte, par ailleurs, que c'est au cours de cette guerre entre Oubi-Ebrié que plusieurs Oubi se sont exilés au Libéria voisin ; ce qui revient à dire qu'il y'a des Oubi à présent au Libéria. (B. Kabeyou).

La chasse, sujet central du « Didiga », est au cœur du récit de cette alliance entre les Bété et les Oubis. Toutefois, à ce stade de nos recherches, nous n'avons pas pu établir de liens directs entre cette histoire de chasse qui serait à la base de l'alliance entre les Bété et les Oubi et le récit du chasseur « Djergbeugbeu » qui serait au fondement de la scénique du « didiga ».

Par contre, après le tour d'horizon de plusieurs villages de la région du « Didiga », nous avons pu constater que cette poésie orale, bien qu'il soit de prime abord réservé aux initiés, enseigne plusieurs valeurs morales. Parmi celles-ci, il y a l'amour véritable, la paix, le surpassement et surtout une approche managériale. On ne peut être adepte du « didiga » et être paresseux comme nous l'avons constaté lors de notre séjour à Yacolidabouo. C'est un chant qui, de par ses enseignements, conduit les pratiquants ou les membres de la communauté à se surpasser, à poser des actions de bravoure comme le héros « Djergbeugbeu ». Selon l'un de nos guides de Yacolidabouo, M. Tapé, « tout citoyen de la communauté ayant assisté aux soirées de prestation du Didiga ne peut être oisif ou misérable du point de vue financier :

C'est un rituel qui nous a forgés. Il a fait de nous des hommes affranchis et responsables. Grâce à ses enseignements, très vite, nous sommes devenus autonomes tant moralement que financièrement. Le Didiga, nous enseigne à nous considérer supérieurs aux autres mais non dans un sens péjoratif de domination, mais plutôt constructif. (P. Tapé).

Ces propos semblent fondés. Nous en avons fait le constat lors de notre séjour dans ce village moderne. En guise d'illustration, Yacolidabouo, aujourd'hui une petite ville construite à l'allure des mégapoles, était autrefois un hameau perdu au fond de la forêt dense ivoirienne. Certainement grâce aux vertus moralisatrices du « Didiga », les populations de ce village ont travaillé d'arrache-pied en faveur du développement de leur village. Zadi Kessi, le frère cadet de Zadi Zaourou, rappelle d'ailleurs l'impact des valeurs liées à la pratique du « Didiga » sur le développement de son village :

Pour s'éclairer, nous allumons des feux de bois, autour desquels nous causons des menus faits de la journée ou écoutons, sagement et émerveillés des contes dits par les anciens, et qui relataient les hauts faits et les actes de bravoure des chasseurs. Ces contes mettaient en scène des animaux et tournaient autour des thèmes mettant en relief le bien contre le mal, la vertu contre le vice, le beau contre le laid, etc. bref, ces contes ont forgé toutes nos valeurs morales, notre perception de l'Homme et de la vie. (M. Z. Kessi, 2013, p. 15).

Au regard des valeurs dispensées par le « Didiga », il apparaît clairement que le système éducatif n'est pas le seul espace véhiculaire des valeurs morales et culturelles. La tradition et ses pratiques comme la poésie orale sont des moyens efficaces d'éducation des enfants et des jeunes aux valeurs du travail. Ainsi, autant le développement ne peut se passer de l'Ecole, autant il ne saurait y avoir d'évolution ou de modernité en dehors de la culture de l'individu.

Le dernier genre poétique le « Djélenin-nin », véhicule principalement les valeurs liées à la solidarité et à l'assistance communautaire. A ce titre, il participe à la cohésion sociale et la socialisation des communautés villageoises. En effet, le temps d'un deuil, marqué par la cérémonie du « Djélenin-nin », plusieurs villages ou des familles rivales peuvent se retrouver dans un espace commun, en l'occurrence, sur les lieux des funérailles, là où se déroule la scénique « Djélenin-nin » afin de communier et de régler des différends. Des contentieux qui pourraient exister entre des familles ou des villages et porteraient atteinte à la cohésion sociale et à la paix peuvent être traités par les initiés du « Djélenin-nin », publiquement ou dans le bois sacré.

CONCLUSION

En conclusion, l'exploration des enjeux de patrimonialisation des traces orales ivoiriennes, à travers les cas du Dozondokili, du Didiga et du Djélenin-nin, met en lumière l'importance cruciale de ces pratiques dans la conservation de l'identité culturelle et de la mémoire collective des communautés ivoiriennes. Ces formes d'oralité ne sont pas seulement des témoignages du passé, mais elles jouent également un rôle actif dans la consolidation des liens sociaux et la transmission des valeurs et des savoirs ancestraux.

Cependant, la patrimonialisation de ces traditions fait face à de nombreux défis, notamment la menace de la mondialisation et l'évolution des modes de vie qui fragilisent la transmission intergénérationnelle. Il est donc impératif de développer des stratégies de valorisation qui impliquent les communautés elles-mêmes, permettant ainsi une appropriation et une reconnaissance de leur patrimoine immatériel. Cela nécessite une approche inclusive, qui

prenne en compte les voix des praticiens et des porteurs de traditions, tout en intégrant des initiatives éducatives et des programmes de sensibilisation.

En favorisant la sauvegarde et la promotion de ces traces orales, nous contribuons non seulement à la préservation de la diversité culturelle de la Côte d'Ivoire, mais également à l'enrichissement du patrimoine mondial. Il est essentiel de reconnaître que la richesse de l'oralité ivoirienne est un atout précieux qui mérite d'être célébré et transmis aux générations futures. L'enjeu est donc de s'engager collectivement dans cette démarche de valorisation, afin d'assurer que les récits, les chants et les pratiques du Dozondokili, du Didiga et du Djèlénin-nin continuent de vivre et d'inspirer les communautés tout en renforçant leur identité culturelle.

BIBLIOGRAPHIE

AMADOU Hampâté Bâ, « Cultures traditionnelles et transformations sociales ». *La jeunesse et les valeurs culturelles africaines*, Dossier documentaire n°4, SHC-75/ws/9. Paris : UNESCO, 1975, p.39.

AKAFFOU Yao Saturnin Davy, « Patrimoine et développement durable en Côte d'Ivoire : une contribution à partir d'un archétype d'écomusée d'« ethnoarchéologie et écotourisme », in *Revue Histoire Archéologique Afrique, Godo Godo*, n°24, 2014, p.146.

BANDAMAN Maurice Kouakou, Ministre de la Culture et de la Francophonie sur la valorisation du patrimoine culturel national » (interview), en ligne : https://www.gouv.ci/impact-developpement/accueil/plus_loin_detail/sur-la-valorisation-du-patrimoine-culturel-national142/3, consulté le 15 novembre 2022.

BOUMRAH Ramdane et HAMTOUCHE Mohame, « Le patrimoine culturel, est-il un facteur promoteur de développement local et d'attractivité territoriale ? », mémoire de fin d'études en vue d'obtention du Diplôme de Master académique en sciences économiques, option « Economie de Développement Durable et l'Environnement », sous la direction de Ait Mimimoune Safia, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Faculté des sciences Economiques, Commerciales et de Gestion, Département de science Economique, Algérie, 2016, p.23.

https://www.gouv.ci/impact-developpement/accueil/plus_loin_detail/sur-la-valorisation-du-patrimoine-culturel-national142/3, consulté le 19 juin 2023.

JUHE-BEULATON Dominique, « Forêt ou bois sacré : une tentative de "définition" : *Les bois sacrés en Afrique* », en ligne <https://doi.org/10.58079/m4es>, consulté le 24 novembre 2023.

KABEYOU Bill, « Origine de l'alliance Bété – Oubi », témoignage en ligne <https://www.rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/2951/origine-de-lalliance-bete-oubi.html> consulté le 19 novembre 2023.

KONE Gilbert Kafana, 2eme édition des Journées portes ouvertes des Institutions de la République (JPOIR) : le ministre d'Etat préside la clôture, consulté le 17 mars 2023.

KONE Tiémoko Meyliet vice-président de la République de Côte d'Ivoire 3eme édition des Journées portes ouvertes des institutions de la République (Jpoir), Auditorium du Palais des Congrès de l'Hôtel Ivoire, Abidjan, le 31 Octobre 2024, en ligne Le Vice-Président de la République a pris part à la cérémonie d'ouverture des 3e Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République. – Présidence de la république de Côte d'ivoire, consulté le 20 novembre 2024.

KONGO Chardin Carel Makita, 2021, *La protection du patrimoine culturel en Afrique. Industrie culturelle et créative en Afrique, un atout pour le développement*, Nov, Québec, Canada. fhal-03560899.

KOTCHY Barthely, 1984, « Sociocritique », in *Littérature et méthodologie*, Abidjan, CEDA, p. 50- 94.

MAGNANT Jean-Pierre, 2024, « Le droit et la coutume dans l’Afrique contemporaine », in *Droits et Cultures*, n°48, 2024, en ligne <https://doi.org/10.4000/droitcultures.1775k>, consulté le 25 décembre 2024.

MEÏTE Méké, 2024, « Les alliances à plaisanteries comme voie », in *Ethiopiennes, Littérature, philosophie, art et conflits*, n°72.

PAZZI Richard, 1979, « Eléments de cosmologie et d'anthropologie Evé, Adja, Gen, Fon », n° spécial *Annales de l'Université du Bénin, Togo*.